

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

MOIS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. GUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 3, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

POUR LA RÉPUBLIQUE

Depuis trente-deux ans nous sommes en République et nous ne connaissons pas encore les bienfaits des lois républicaines. C'est d'ailleurs ce qui amène des réflexions aussi amères qu'injustifiées de la part de quelques démocrates qui disent : « La République parlementaire ne vaut rien ; avec elle vous n'accomplirez jamais aucune réforme sérieuse. »

La République parlementaire est, au contraire, un excellent mode de gouvernement ; mais les républicains ont eu jusqu'ici le grand tort de ne pas savoir s'en servir. Ils ont voulu que la République soit le gouvernement des réactionnaires et des cléricaux ; étonnez-vous ensuite si nous ne connaissons pas les bienfaits des lois républicaines. Nous avons eu la République de nom mais pas de fait et les réactionnaires n'ont jamais été aussi puissants et aussi audacieux que depuis quinze ans. Quand la République a été le gouvernement incontesté, les réactionnaires ont pris l'étiquette républicaine et se sont emparés de toutes les administrations.

Les préfets ambitieux et « bons vivants » ont voulu fréquenter l'aristocratie pour se donner grand air. Dans les salons des préfectures on rencontrait M^{me} la vicomtesse et M^{me} la marquise, — dames riches et bien pensantes, — les républicains et leurs familles se tenaient à l'écart. Et quand ceux-ci réclamaient et se demandaient si la République était bien le gouvernement de la France, nos grands hommes politiques, juges de nos destinées, avaient l'air de penser creux et ils s'écriaient :

« Mais les républicains voteront toujours pour la République. Nous devons ramener à nous, nous devons rallier les conservateurs qui ne demandent pas mieux. »

C'est alors que le « ralliement » apparut dans toute sa beauté dans notre pays. Sous prétexte de les ramener à la République, le gouvernement accorda toutes les faveurs aux réactionnaires et aux cléricaux et à l'heure actuelle, ils sont à la tête d'un grand nombre d'administrations et de services publics. N'eurent-ils pas même l'audace de se croire les maîtres et de s'écrier :

La maison est à nous, c'est à vous d'en sortir ?

Cette illusion s'explique d'ailleurs de leur part.

S'agissait-il de donner à un fonctionnaire de l'avancement ? S'il était républicain on le condamnait à marquer le pas ; s'il était réactionnaire et si ses enfants fréquentaient les écoles congréganistes, il recevait satisfaction. Cependant les lois républicaines relatives aux écoles laïques étaient promulguées depuis 1881.

Pour être bien noté, pour avoir de l'avancement, le fonctionnaire devait aller à la messe, sinon au confessionnal. N'avons-nous pas même constaté cette anomalie flagrante, — pour ne pas dire davantage, — d'un instituteur laïque mettant ses enfants dans une école congréganiste et montrant ainsi qu'il n'avait aucune confiance dans son propre enseignement ? Ses chefs auraient dû l'enpu-

nir, ils l'en récompensaient en le nommant, par exemple, percepteur des contributions directes. Le mauvais exemple était ainsi donné.

Que la République doit être solide, pour ne pas mourir de pareils agissements !

Et remarquez que les administrations locales, même les plus républicaines, n'ont pas échappé au mal. Tel maire radical et anticlérical, « même franc-maçon », choisissait parmi les réactionnaires les employés de l'octroi. Le receveur municipal envoyait ses filles à l'école congréganiste et en face de chez lui se trouvait une école primaire supérieure dont la directrice et les professeurs offraient les meilleures garanties d'instruction et d'éducation. Le maire radical ne disait rien, car il s'agissait de « rallier » les réactionnaires à la République.

A l'heure actuelle, ce sont les départements où cette néfaste théorie a brillé de tout son éclat qui nomment des députés nationalistes. Il faut agir ferme dans ces départements-là.

Que les républicains s'y organisent et y exigent l'application des lois républicaines. La majorité de la nouvelle Chambre des députés les soutiendra et il faudra bien que les fonctionnaires — surtout les gros, — deviennent laïques et franchement républicains.

Le temps n'est plus où les conservateurs obtenaient toutes les faveurs en demandant aux républicains d'être tolérants. Les républicains doivent la justice, même à leurs adversaires ; mais ils doivent les faveurs à leurs amis. Le métier de dupes a des bornes.

Et qu'on ne nous dise pas qu'il est souvent difficile de distinguer un républicain d'un nationaliste. L'électeur le moins clairvoyant ne s'y trompe pas et nos hommes politiques s'y tromperaient ! Entre les républicains les plus modérés, partisans des principes de liberté et de solidarité, à l'esprit laïque, et les nationalistes dirigés par la congrégation, il y a un fossé profond. Le franchit qui veut, sous sa propre responsabilité ; mais qu'un administrateur ne vienne pas dire : « Je n'ai pas vu clair ; je me suis trompé » Le premier devoir d'un administrateur est, d'ailleurs, de ne pas se tromper.

A. ANDRÉ.

L'AFFAIRE HUMBERT

Cette étonnante piraterie financière provoque de si nombreuses réflexions qu'il est bien difficile de se borner, quand on veut en parler, aux limites étroites d'un article de journal.

Tout un monde inquiet et louche de personnages, qu'on croirait sortis d'un roman de Balzac s'agite en ronde folle autour de ce héros impassible de la pièce, de ce *deus ex machina* du drame, de cette idole mystérieuse vers qui montent tant d'âpres désirs, d'espérances haletantes et que surveillent tant d'appétits : le coffre-fort aux cents millions !

Il y a là comme un ramassement, une collection à mettre en vitrine, de toute une caste de notre société : hommes d'argent, banquiers, usuriers, aventuriers de la finance, notaires et avoués marrons qui mériteraient à eux seuls un volume entier.

Mais comme nous ne disposons point d'un si vaste espace, il faut se borner à bavarder un peu autour de cette affaire si intéressante et si amusante.

Eh ! oui, voilà bien les seuls sentiments qu'elle réussisse à provoquer ; elle amuse l'ensemble du public par ses péripéties extraordinaires, par le désir de savoir « ce qui est arrivé » ; elle intéresse ceux qui cherchent à s'en expliquer les curiosités psychologiques.

Dans tous les cas, tout le monde a pu le remarquer : elle n'excite pas l'indignation.

On a beau vouloir se monter contre M^{me} Humbert et, pour ce faire, la gratifier de toutes les épithètes qu'elle a si bien méritées : voleuse, escroc, faussaire, etc., l'indignation ne vient pas.

C'est que, vraiment, il est difficile d'avoir pitié de ces pauvres diables qui avançaient des millions à M^{me} Humbert, tandis qu'ils auraient refusé cent sous à quelque malheureux.

Entre eux et M^{me} Humbert, c'était assaut de canaillerie, c'était à qui roulerait l'autre, à qui extorquerait le plus d'argent possible : celui-ci en prêtant un million pour en récupérer trois ; celle-là en encaissant un million pour ne rien rembourser du tout.

Aussi le public, mis à même aujourd'hui de juger, reste insensible aux malheurs de ceux qui ont été dupés parce qu'ils n'ont pas pu être dupes.

Même, il faut bien le dire, on éprouve quelque admiration à l'égard de cette aventurière de génie qui sut rouler si bellement nos banquiers les plus cauteleux, nos usuriers les plus retors, tous ceux qui font métier de rouler le public.

En somme, M^{me} Humbert n'a fait que se créer un crédit. Elle a eu l'extraordinaire habileté de l'établir sur rien comme d'autres l'établissent sur peu de chose.

Son crédit était imaginaire. D'accord. Mais, sans compter celui de Saint-Antoine de Padoue qui fait de si belles rentes aux assomptionnistes, combien s'en trouvent ils qui reposent sur des réalités plus certaines ?

Le crédit n'est partout qu'une affaire de confiance. Si l'on n'eût pas détruit dans le public la confiance en M^{me} Humbert et ses cent millions elle aurait pu durer bien longtemps de la sorte : empruntant pour rembourser.

N'est-ce pas ainsi que procèdent bien des pays, bien des gouvernements qui vivent eux aussi sur des crédits imaginaires, sur la confiance du public et qui s'effondreraient d'un seul coup si cette base venait à leur manquer.

N'existe-t-il pas des pays qui, comme le Portugal par exemple, empruntent sur des coffres-forts plus vides encore que la servelle d'un nationaliste ?

Et, à ce propos, M^{me} Humbert se devrait recommander à Sa Majesté le Roi de Portugal qui ferait montre de perspicacité en lui confiant le ministère des finances.

N'a-t-elle pas prouvé qu'elle avait la tête assez solide pour porter tout le soin d'un Etat ?...

Emile LAPORTE.

INFORMATIONS

La démission du cabinet

On assure que c'est au lendemain même du scrutin de ballottage, c'est-à-dire le 12 mai, que M. Waldeck-Rousseau fit part au président de la République de sa résolution de quitter le pouvoir avant la reprise des

travaux parlementaires. L'entrevue du président du conseil avec le chef de l'Etat se prolongea pendant plus d'une heure. Il fut convenu que la détermination prise par M. Waldeck-Rousseau ne serait rendue publique qu'après le voyage de M. Loubet en Russie.

C'est donc le 28 mai au plus tôt que la démission du cabinet sera officiellement annoncée.

M. Loubet en Russie

Le président de la République est depuis le 20 mai en Russie.

La traversée a été très bonne et sans incident.

A Cronstadt la réception a été des plus chaleureuses, le président a été l'objet de longues ovations.

Le grand duc Alexis a conduit sur un bâtiment spécial le président de la République et sa suite à bord de l'Alexandra où se trouvait l'empereur.

Plus de 600.000 personnes assistaient à la rencontre des deux chefs d'Etat.

L'enthousiasme était à son comble.

A Peterhof, à Tsarkoe-Selo, l'accueil a été également empreint de la plus vive sympathie.

Les officiers et marins de l'escadre française sont vivement fêtés par les officiers et marins russes.

La catastrophe de la Martinique

On craint toujours de nouvelles éruptions : on entend dans la direction Sud-Est des détonations très violentes ; et ces jours-ci l'affolement des habitants était très grand.

Le volcan continue à lancer une formidable pluie de cendres et à faire entendre des détonations.

Les secours qui parviennent de toutes les nations sont distribués par les soins du gouvernement intérimaire de la Martinique.

L'affaire Humbert

Les escrocs Humbert et d'Aurignac sont toujours introuvables.

Les renseignements donnés au parquet de la Seine par plusieurs parquets de province, ne contiennent aucune indication sur la retraite où se trouveraient les escrocs.

Des perquisitions ont toujours lieu dans les divers immeubles appartenant à la famille Humbert : elles ont trait à la saisie de nombreux papiers et titres.

A la suite de cette affaire, la plus forte escroquerie du siècle, — M. Jacquin, conseiller d'Etat qui était en relation suivie avec la famille Humbert, vient d'adresser sa démission au garde des sceaux.

On affirme que les Humbert et d'Aurignac ont été vus à Liverpool : le chef de la police secrète et le directeur de l'hôtel Adelphi confirment que la famille Humbert, au nombre de six personnes, a dîné à l'hôtel Adelphi samedi soir. On ne l'a pas vue depuis ce moment. La police a la ferme conviction que la famille Humbert se trouve éparpillée probablement dans le voisinage même ; elle a, en tout cas, acquis la certitude qu'elle n'a pas quitté Liverpool. Le chef de la police secrète a dit que, personnellement, il croyait leur capture assurée. Les recherches sont poussées très activement.

Attentat anarchiste en Autriche

« L'empereur François-Joseph a failli dernièrement être victime d'un attentat anarchiste. Une bombe enveloppée de papier

avait été placée au terminus du chemin de fer de l'Etat, à Vienne, sous le compartiment du wagon impérial que devait occuper l'empereur à l'occasion d'un voyage de nuit à Buda-Pesth. Un fonctionnaire du chemin de fer a découvert la bombe dix minutes avant l'arrivée de l'empereur. On a procédé à une enquête rigoureuse, et plusieurs employés du chemin de fer ont été révoqués.

» On a fait preuve à Vienne de la plus grande discrétion à ce sujet. On a interdit aux journaux d'y faire allusion, sur le désir dit-on exprimé par l'empereur lui-même.

Scènes scandaleuses aux Arènes d'Arles

Des scènes vraiment scandaleuses ont marqué la fin de la représentation de Carmen aux Arènes d'Arles, et qui se terminait par le spectacle toujours barbare d'une course de taureaux avec mise à mort.

Après que la représentation a été achevée le matador José Rippol, de Valence (Espagne), s'est présenté avec sa cuadrilla. Presque au début de la course, un des chevaux, monté par un picador a été tué. Le matador essaya de frapper le taureau à mort, mais il ne parvint qu'à le blesser à plusieurs reprises différentes. Ce fut alors le signal des scènes les plus regrettables. Le public lança dans l'arène des projectiles de toutes sortes; en même temps la foule envahissait la piste et arrachait l'épée de l'un des toreros, qui a été arrêté et entraîné hors des arènes par la police.

Procès-verbal a été dressé par le commissaire de police.

Un spectateur, qui s'était rendu dans la piste, a été blessé à la cuisse d'un coup de corne par un animal furieux. On a dû s'emparer du taureau avec un lazzo et achever à coups de couteaux la bête blessée.

En raison du remous qui se produisit dans la foule à ce moment là, une spectatrice qui se trouvait sur un des gradins supérieurs de l'amphithéâtre est tombée dans un des vomitoires et s'est grièvement blessée.

CHRONIQUE LOCALE

Conseil départemental

Ce soir, à 3 h. 1/2 le Conseil départemental de l'enseignement primaire s'est réuni dans une des salles de la préfecture.

Ligue Française organisée pour la défense des Droits de l'homme et du citoyen

De toutes parts les sections de la Ligue des Droits de l'homme signalent au Comité central des actes de pression et de corruption électorales.

Dans la campagne à laquelle ils viennent de se livrer, les adversaires de la République semblent avoir usé des moyens les plus coupables pour assurer l'élection de leurs candidats, nationalistes et cléricaux.

Il appartient à la Ligue des Droits de l'Homme, qui s'est constituée dans le but de réprimer les abus de quelque nature qu'ils soient et d'assurer le respect des droits des citoyens, d'intervenir dans cette circonstance et d'aider à la manifestation de la vérité.

Elle prie, en conséquence, ses sections, et d'une façon générale, tous ses adhérents, de lui signaler les faits qui auraient pu venir à leur connaissance.

Les renseignements recueillis devront être adressés au siège de la Ligue des Droits de l'Homme, rue Jacob, 1 (VI^e arrt) à Paris.

CAHORS

Chambre de Commerce

Les Chambres de Commerce de Rodez et d' Agen s'étant solidarisées avec celle de Cahors dans la campagne que cette dernière a entreprise pour rendre le Lot navigable, il a été décidé qu'un Congrès serait convoqué à Cahors pour s'occuper de cette importante question: étudier, au point de vue technique, un projet qui sera présenté sur l'emploi des forces hydrauliques pour la traction des bateaux à l'aide de l'électricité, et rechercher les moyens pratiques d'en assurer la réalisation.

Ce Congrès se tiendra à Cahors, le 25 Mai courant, à 1 h. 1/2 très précise, dans une des salles de l'Hôtel de ville.

Pour les sinistrés de la Martinique

Comme on peut le voir dans le compte-rendu de la séance du Conseil municipal, ce dernier, sur la proposition de M. Costes, maire, a voté samedi soir, une somme de 500 fr. en faveur des sinistrés de St-Pierre de la Martinique.

Une souscription en outre, sous les auspices de la municipalité, sera ouverte dans notre ville.

Egalement, le comité des Dames de France (section de Cahors), a voté une somme de 200 fr., auxquels nous devons ajouter 50 fr. versés par Mme Lérès-Gambetta et 50 fr. versés par Mme Martin.

Ainsi que nous l'annoncions dans notre dernier numéro, une fête sera prochainement organisée par l'Orphéon de Cahors, avec le concours des autres sociétés locales de la ville, au bénéfice des sinistrés.

131^e Territorial

MM Estrade, Lamouroux et Pégourié, lieutenants au 131^e territorial, sont promus capitaines.

MM. Cornet, Julia, sous-lieutenants au 131^e territorial, sont promus lieutenants.

Conseil municipal

Séance du 17 mai

Le Conseil municipal s'est réuni samedi soir en séance extraordinaire.

M. Costes, sénateur, maire, préside.

Sont présents: MM. Costes, Parazines, Combarieu, Rous, Fournié, Cloup, Combelles, Tassart, Périé, Cagnac, Rouffi, Vincens, Besse, d'Armagnac, Ausset, Lacroix, Delpech, Cayla. En ouvrant la séance, M. le maire s'exprime ainsi:

« Messieurs, ma première parole est, en ouvrant cette séance, d'adresser au nom du Conseil municipal un souvenir ému aux victimes de la terrible catastrophe de Saint-Pierre de la Martinique, et d'envoyer un salut fraternel à tous ceux qui ont échappé au désastre.

« Je suis sûr d'être votre interprète fidèle en déclarant que le Conseil municipal et la population cadurcienne tout entière s'associent de tout cœur à ce deuil national.

« J'ai l'honneur de proposer au Conseil de voter une somme de 500 francs en faveur des sinistrés, regrettant de ne pouvoir donner davantage, vu la pénurie de notre budget; cette somme serait inscrite au budget supplémentaire.

« En outre, une souscription volontaire est ouverte dès aujourd'hui. »

Cette proposition est votée à l'unanimité.

M. Combarieu, secrétaire des séances, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté sans observation.

Le Conseil dépose les comptes administratifs et budgets de la commune, de l'hospice, du collège de filles, du bureau de bienfaisance.

Renvoyés à la commission des finances.

Avis favorable est donné à la demande de bourse à l'école de Vierzon, en faveur du jeune Louis-Jean-Alexandre Peyrot.

Avis favorable est également donné à la demande de bourse à l'école de santé militaire de Lyon, faite par le jeune Lasaygues.

Avis favorable est accordé à une demande de bourse pour l'Ecole des arts et métiers d'Aix, en faveur du jeune Pezet.

Renvoyée à la commission des finances, une demande de secours formée par Mme Clair, veuve d'un employé de la ville.

Avis favorable est donné à la demande comme soutien de famille du jeune Boudout, conscrit de la classe 1901.

Une demande de souscription à un ouvrage administratif est renvoyée à la commission des finances.

Renvoyée aux commissions des finances et des Fêtes une proposition faite à la municipalité par le Véloco-Sport cadurcien relativement à des fêtes publiques et gratuites, qui pourraient être données à l'occasion du 14 juillet, dans notre ville.

Une pétition des habitants de la rue Rousseau, tendant à la démolition de trois maisons qui permettrait l'ouverture totale de la rue, est renvoyée à la commission des travaux publics.

Le Conseil approuve le paiement d'une somme de 140 fr. 75 à M. Gracian, avoué près la Cour d'appel de Toulouse, pour frais et honoraires dans le procès Lavergne contre la ville (Droits de places).

Renvoyée à la commission des finances une demande faite par les ouvriers communaux, tendant à les assurer contre les accidents.

Le Conseil renouvelle la bourse du jeune Valet, élève de l'Institut industriel de Lille.

Le maire donne lecture de la liste des jeunes gens bénéficiant de l'exonération de la taxe militaire. Adopté.

Le Conseil autorise le maire à continuer les polices d'assurances souscrites à deux compagnies pour l'immeuble des Petits-Carmes.

Renvoyée à la commission des travaux publics une pétition des habitants de la rue du Cheval-Blanc et de la rue Foucault, tendant à l'ouverture de ces deux rues sur la place Rousseau.

Renvoyée à la commission de l'enseignement, une demande de dégrèvement de pension au collège de jeunes filles, formulée par M. Balagayrie, instituteur à Mechmont, en faveur de sa fille.

Le Conseil autorise le maire à faire verser une somme de 40 fr. aux troupes de passage qui demanderont à donner une représentation théâtrale dans notre ville.

Cette somme sera employée au paiement des divers frais occasionnés par l'annonce de la représentation, au cas où ces troupes ne viendraient pas: il reste entendu que cette somme sera remboursée aux troupes qui donneront la représentation annoncée.

Une somme de 180 fr. est votée pour l'achat d'une bicyclette pour le service de la mairie.

Renvoyée à la commission des finances, une demande du trésorier de la fabrique de l'église Saint-Urcisse, relative au paiement de l'indemnité de logement pour le vicaire de cette paroisse.

M. Delpech donne lecture de divers vœux formulés par la Chambre de commerce relativement à la navigabilité du Lot.

Renvoyé aux commissions réunies.

Une demande en réduction de concession d'eau formée par M. Lacassagne est adoptée.

Par suite de la suppression de la ferme-école du Montat, plusieurs propriétaires ont demandé au ministre de l'agriculture le transfert de cette école dans leurs propriétés.

M. Relhié offre ses domaines ou d'Englandière ou d'Auteserre.

M. Vayssières offre son domaine, situé à Puy-l'Évêque.

M. Henras, son domaine de Raux.

Sur la proposition du maire, le Conseil émet le vœu que la ferme-école ou une école pratique d'agriculture soit créée dans le canton ou dans l'arrondissement de Cahors.

MM. Labie, Darquier et Palame sont désignés pour faire partie du Comité de surveillance de la caisse d'épargne en remplacement de MM. Delport, Lebœuf, Gaston, décédés.

M. Périé, au nom de la commission des finances, propose de rejeter, faute de fonds une demande de souscription en faveur du monument du général Barrois. Adopté.

M. Fournié propose, au nom de la même commission, d'allouer une subvention de 200 fr. à la société l'Union littéraire et artistique du Lot, et à la société musicale la Cigale Divonienne. Adopté.

Les frais de séjour à l'asile de Leyme des aliénés Jean-Baptiste Floiras et Marie Laffrière seront supportés par la commune dans les proportions prévues par les règlements.

M. Combarieu, au nom de la commission des finances, propose le remboursement d'une somme de 30 fr. à M. Coulon, instituteur à Lagardelle: dégrèvement du prix de pension au collège de filles en faveur de sa fille. Adopté.

Sur la proposition de M. Parazines, au nom de la commission des travaux publics, le Conseil vote une somme de 135 fr. pour réparations au mobilier de l'école de Bégous.

M. Cagnac, rapporteur de la commission des travaux publics propose au Conseil de donner son approbation au classement des chemins vicinaux de la commune, tel qu'il est présenté par le service vicinal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 h. 30.

Nécrologie

Ce matin ont eu lieu les obsèques de M. Louis Calmette, instituteur public à Cahors, décédé mardi soir après une courte maladie, à l'âge de 38 ans.

Une foule nombreuse de parents et d'amis ont suivi le corps du regretté disparu qui a été inhumé à Arcambal.

Nous adressons à sa veuve, à ses frères et à sa famille nos sincères condoléances.

L'Orphéon de Cahors

L'Orphéon de Cahors qui a pris part au concours musical de Dax a remporté les prix suivants:

2^e prix de lecture à vue; 2^e prix d'exécution; 2^e prix d'honneur; 1^{er} prix de direction à M. Barreau, directeur.

Notre Orphéon a concouru en division supérieure; c'est dire que le succès qu'il a remporté, dimanche, à Dax est digne de tous éloges.

Aussi mardi soir à son arrivée à Cahors une ovation lui a été faite par une foule nombreuse massée devant la mairie.

Arrivés par le train de 11 heures, nos orphéonistes ont été reçus par leurs camarades l'Avenir Cadurcien.

Durant le parcours de la gare à l'hôtel-de-ville, notre excellente société musicale a fait entendre ses plus entraînants pas redoublés.

Sous le péristyle de la mairie, M. Costes, maire, sénateur et M. Mazières adjoint, entourés des membres de la commission de l'Orphéon, ont reçu les lauréats et M. Costes, dans une allocution pleine d'a-propos leur a souhaité la bienvenue et adressé au nom de la municipalité et de la population cadurcienne de chaleureuses félicitations.

De vifs applaudissements ont souligné les paroles de M. le Maire, montrant bien qu'il était l'interprète de la population.

L'Avenir Cadurcien a fait entendre la

Marseillaise, puis des rafraîchissements

ont été offerts aux chanteurs et aux musiciens dans une des salles de l'hôtel-de-ville.

A notre tour, nous adressons nos félicitations aux lauréats et en particulier à leur chef M. Barreau dont le talent a été si souvent et si justement apprécié dans les concours auxquels a pris part notre Orphéon.

Théâtre de Cahors

La tournée Castelain qui devait jouer mardi soir sur la scène de notre théâtre, n'a pu donner sa représentation.

Une partie des bagages, contenant les accessoires et décors principaux sont restés en route.

Par suite de ce fâcheux contre temps, dont la troupe n'est nullement responsable, — les cadurciens ont été privés d'une soirée qui promettait d'être très gaie.

Dickson à Cahors

Nous rappelons que c'est le 25 mai que le professeur DICKSONN, le célèbre prestidigitateur, ancien directeur de Robert Houdin, donnera dans la salle de notre théâtre, une séance de prestidigitat.

Remerciements

La famille Lurgie prie toutes les personnes qui ont bien voulu lui témoigner leurs sympathies dans sa cruelle épreuve de vouloir bien agréer ses plus sincères remerciements.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DES 32 ET 25 MAI

Table with 2 columns: Musician name and Piece title. Includes: Allegro militaire (Dornig), La Sirène (ouverture) (Auber), L'Etudiantina (Valse) (Lacôme), Samson et Dalila (Fantaisie) (St-Saëns), Retraite espagnole.

De 6 à 7 heures. Allées Fénélon

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 17 au 22 mai 1902

Naissance

Fauge, Marguerite - Eugénie, boulevard Gambetta, 2.

Publications de mariages

Carratié, Adrien, monteur au chemin de fer et Dumas, Jeanne, robeuse. Alos, Pierre, couvreur et Savy, Emilie, robeuse.

Astruc, Jean-Baptiste, serrurier et Astruc, Louise-Eugénie, sans profession. Teulières, Félix-Eugène, employé de commerce et Delaplaine, Isabelle-Malouita, employée de commerce.

Mariage

Caumont, Paul, employé de bureau et Magné, Augustine, sans profession.

Décès

Andrieu, Jeanne, V^e Maury, revendeuse, 64 ans, à l'Hospice. Calmette, Louis, instituteur, 38 ans, rue Feydel, 5. Coudere, Pierre, propriétaire, 78 ans, rue St-Géry, 5.

Arrondissement de Cahors

SAINT-GÉRY. — Pendant la semaine qui a suivi la réunion publique provoquée dans notre commune par MM. Cayla père et fils, les réactionnaires ont d'abord essayé de décider un des leurs à poser sa candidature à l'élection du conseil municipal. N'ayant eu aucun succès de ce côté ils se sont contentés ensuite de conseiller l'abstention.

Mais l'attitude républicaine du père, ses explications franches et loyales d'une part et les déclarations nettement démocratiques du fils ont valu à ce dernier non une victoire douteuse mais un succès éclatant.

Par 79 voix contre 8 bulletins blancs et une douzaine d'abstentions seulement M. R. Cayla fils a été élu conseiller municipal.

Nous nous réjouissons de cette victoire et adressons au jeune conseiller et à la section de Saint-Géry nos plus sincères félicitations.

Un groupe d'électeurs.

CAZALS. — Succès scolaire. — Nous apprenons avec plaisir, le succès de Mlle L. Bouyssou, à l'examen des bourses d'enseignement primaire supérieur. Nous félicitons bien sincèrement Mme Calvy et souhaitons que tous les parents finissent enfin par comprendre la supériorité de l'enseignement laïque.

LAUZÈS. — *Transfert de la brigade de gendarmerie* — Le ministre de la guerre a décidé, le 14 mai 1902, que la brigade de gendarmerie à pied de Sabadel (Lot) sera transférée à Lauzès.

LUZÉCH. — On nous écrit :
Ma première pensée, ce matin, au réveil, est de remercier Mme Charles, la dévouée et sympathique directrice de notre Ecole publique, de la charmante soirée offerte hier soir.

Décidément, on ne s'ennuie pas à Luzéch : il y a quinze jours, c'était la Société musicale, hier l'Association amicale des anciens élèves de l'Ecole laïque : à quoi devons-nous encore nous attendre ? Mme Charles doit être fière d'avoir formé des jeunes filles comme celles que nous avons eu le réel plaisir d'entendre hier au soir.

Les chœurs chantés par les élèves sont pleinement réussis. Félicitations à M. Borries, au dévouement et à la bonne volonté duquel on ne fait jamais vainement appel.

Dans un monologue plein d'entrain, Mlle Esther Delcros nous a récréés. C'est une fine diseuse ; nous la retrouverons tout à l'heure dans un rôle plus sérieux.

Mlle Elise Courthiade est une muse charmante qui dit bien le vers. Cela n'a rien de surprenant. Mlle Coutrix porte gaillardement l'habit masculin : c'est un gentil ouvrier qui relève sa moustache avec un chic tout particulier. Ma foi, nous aurions bien désiré être à sa place, et il me semble que nous aurions mis moins de temps à nous laisser séduire par sa jolie contradictrice.

Mlles Peyrus et Delsol nous ont dit ensuite « le Baptême d'un roi et la Noce d'un roitelet » : ces aimables jeunes filles s'en sont tirées à leur avantage.

Trois petites comédies : « Un coup de tête », « la Doctoresse » et « Feu et Fumée » ont terminé la première partie. Charmantes, ces trois petites saynètes et choisies avec le meilleur goût. Mlles Vialatte, Peyrus, Cavalier et Delcros les ont enlevées avec un entrain endiablé.

Nos meilleurs compliments.
Pendant l'entr'acte, tirage d'une tombola. Fort jolis lots. Les gagnants paraissent enchantés. Nous, que la fortune n'a pas favorisé, avons envié leur bonheur.

Mais nous voici arrivés au moment sérieux, à la pièce de résistance : « Les Burgraves ! » Du Victor Hugo, s'il vous plaît... Nous ne nous privons de rien. J'avoue que nous nous demandions avec une certaine anxiété comment ces néophytes de la planche allaient, sans trop d'accrocs se tirer de semblables difficultés. Ces anxiétés se sont vite évaporées et, de tout cœur, nous avons applaudi Mlles Delcros, Peyrus, Delsol, Courthiade et Vialatte qui, bien franchement, se sont montrées à la hauteur des circonstances. Une mention toute particulière à Mlle Delcros qui possède à fond ce rôle difficile et ingrat de « Guantumara ». La diction, le geste, la chaleur : tout y est.

Une quête fructueuse a été faite au profit des pauvres.

Les bravos enthousiastes et les rappels qui ont salué chacun des morceaux susmentionnés ont prouvé combien le public choisi et très nombreux qui se pressait dans la salle gentiment ornée pour la circonstance appréciait et le choix des morceaux et la façon de les interpréter.

Nos plus sincères félicitations vont directement à Mme Charles et à ses dévouées collaboratrices. Qu'elles en prennent largement leur part. Qu'elles distribuent ensuite le restant à leurs charmantes anciennes élèves, à chacune selon ses mérites.

PRAYSSAC. — *Foire.* — Cours ordinaires sur les bœufs :

Porcelets de 15 à 35 fr. l'un, autres de 28 à 60 fr. l'un.

Moutons gras environ 0 fr. 75 cent le kilo, autres de 15 à 35 fr. l'un.

Poules de 70 à 75 cent. la livre.

Poulets 1 fr. id.

Lapins domestiques environ 0 fr. 30 la livre.

Oisons de 3 à 4 fr. la paire.

Cannetons métis de 2 fr. 25 à 2 fr. 50 la paire, ordinaires de 1 fr. 25 à 1 fr. 50 la paire.

Blé de 14 à 14 fr. 75 les 4/5.

Maïs de 11 à 12 fr. les 4/5.

Pommes de terre de 4 fr. à 5 fr. les 4/5. Haricots 5 fr. le 1/5.

MONTCABRIER. — *Foire.* — Cours ordinaires sur les attelages :

Veaux de boucherie de 1 fr. à 1 fr. 15 le kilo.

Jeunes porcelets de 12 à 35 fr. l'un, autres de 30 à 60 fr. l'un.

Poules de 4 à 5 fr. la paire.

Poulets de 1 fr. 50 à 2 fr. la paire. ou environ 1 fr. la livre.

Oisons de 3 fr. 50 à 4 fr. la paire.

Cannetons métis 2 fr. 50 la paire.

Ordinaires 1 fr. 30 et 1 fr. 50 la paire.

Soulagement rapide! — Fourmies (Nord), le 26 juin 1901. Je souffrais depuis 7 ans de douleurs d'estomac, et vos bonnes Pilules Suisses m'ont beaucoup soulagées. Je me sens tout à fait mieux. — M^{me} Vve CAUVET. (Sig. lég.).

A. M. Hertzog, pharm., 28, rue de Grammont, Paris.

Arrondissement de Gourdon

Dernier mot ???

Fleuret, ex-candidat, « ne veut pas perdre son temps avec tout le monde » : aussi il ne répond pas à notre *censure* : il injurie.

Ça dispense de beaucoup d'explications, en effet, et en l'espèce, nous comprenons que des explications gênent considérablement l'ex-candidat.

M. Fleuret a appris, dit-il, à nous connaître et il méprise....

Règle générale, tous ceux qui sont dans un mauvais cas, et veulent s'en tirer, méprisent leurs adversaires.

Le joueur véreux chassé du cercle, parce que pris sur le fait au moment où sur le tapis vert il gisse une carte truquée, méprise ses partenaires.

Le débiteur insolvable et insolent que des créanciers poursuivent de justes réclamations, méprise ceux qui lui ont rendu service.

La brute alcoolique, qui terrorise ceux qui sont hélas ! sous ses ordres, n'a que du mépris pour ses victimes.

Le condamné de délit de droit commun, méprise ses juges.

Mépriser, dispense ces gens-là de s'expliquer.

M. Fleuret nous méprise.... Expliquons-nous.

Au point de vue politique, le mépris de Fleuret ne nous touche pas...

Au cours de la campagne électorale, le parti républicain a appris à connaître ses amis : les républicains ne nous ont pas... disqualifiés...

Au point de vue privé, le mépris de M. Fleuret ne nous touche pas.

Nous sommes propre. Jamais rien ne nous a sali ; et nous autorisons Fleuret — que nous connaissons depuis longtemps — bien que lui ne nous connaisse (?) que depuis la période électorale, — à dire en quoi nous sommes méprisable...

Si M. Fleuret le désire, ici même, qu'il étale notre situation. Elle est nette.

La *Douloureuse* ne nous effraie pas.... quand elle geint, ce n'est pas à cause de nous...

Fleuret nous méprise... Il a le mépris facile.

Dans tous les cas, qu'il profite de la permission que nous lui donnons ; pour notre part, nous nous dispenserons de la sienne pour répondre à ses trop méprisants et bravaques entrefilets.

Chaque fois que nous en aurons l'occasion, nous lui dirons ce qu'il y a à lui dire.

Il sait bien qu'on ne le craint pas et encore moins son mépris, qui a fait sourire, — oh oui, bien sourire....

L. BONNET.

?

Un voyageur de nos amis — récemment de passage, à Gourdon — nous rapporte que les fidèles lieutenants de M. Lachèze dans cette ville (ceux qui ont assisté, à Martel, le lendemain de l'élection, à la mascarade racontée par *La Petite Gironde*), étaient allés prier M. le Député de venir faire une réunion publique, à la mairie de Gourdon, pour remercier, comme il convient, les républicains soi-disant radicaux du succès qu'ils lui ont si aimablement et si fidèlement assuré et s'y faire acclamer comme le véritable triomphateur du jour et l'homme de la Cité.

Il nous assure qu'il est également, acquis qu'un grand banquet organisé par quelques personnages qui ont à cœur d'émerger et de jouer un rôle serait offert à cette occasion par les républicains gourdonnais, à M. Lachèze, qui présiderait ces fraternelles agapes et auxquelles assisteraient et MM. les Membres du Clergé qui n'ont rien ménagé pour faire triompher leur cher candidat.

Au moment de mettre sous presse nous apprenons, par dépêche, que la réunion et le banquet n'ayant pas trouvé d'écho, n'auront pas lieu.

C'est égal les Gourdonnais ne sont pas fiers de leur œuvre.

Ils n'osent pas manifester au grand jour leurs opinions et craignent des voisinages compromettants.

LA RÉD.

GOURDON. — On nous adresse la communication suivante avec prière d'insérer :

Aux Instituteurs et Institutrices du Lot.

Dans sa séance du 22 Mars la commission permanente de la société de secours mutuels des instituteurs et institutrices du Lot a décidé que l'assemblée générale de cette société serait tenue à Gourdon le samedi 7 juin et qu'un banquet clôturerait cette assemblée.

Les Instituteurs soussignés, après s'être concertés, ont décidé de ne pas se rendre à Gourdon, et cela pour protester contre la conduite antirépublicaine des électeurs gourdonnais aux dernières élections.

Ils invitent leurs collègues du département à imiter leur exemple.

Ils leur rappellent, en effet, que c'est grâce au manque de discipline, pour ne pas dire plus, de la ville et du canton de Gourdon, que M. Lachèze, candidat de la réaction, protégé des curés partisans de la concurrence en matière d'enseignement, a été élu député, alors que tout le monde s'attendait au succès du sincère démocrate, du partisan convaincu de l'enseignement laïque.

Un groupe d'Instituteurs

GRAMAT. — *Appel aux Instituteurs.* —

Si les 363 chefs-lieux des départements avaient imité Gourdon, l'œuvre laïque de Jules Ferry et de Paul Bert était compromise. Instituteurs et Institutrices ne doivent pas l'oublier.

Gourdon a boudé à l'esprit laïque : les maîtres laïques doivent boudier à Gourdon. Que tous ces maîtres se refusent d'assister à la réunion qui doit avoir lieu dans cette localité.

Que cette ville soit désormais réservée aux réunions de frocards et d'ignorantins.

Les chefs du personnel trouveront sans peine des cités plus sympathiques et plus républicaines pour tenir leurs assises de fraternelle mutualité.

LABASTIDE-MURAT. — *Arrestation.* —

Ces jours derniers, le nommé Auguste Gonzalès, marchand de nouveautés à Labastide-Murat, était invité à se présenter au cabinet de M. Soulacroix, juge d'instruction à Gourdon. Il se rendit à l'invitation, mais après interrogatoire, ce magistrat le garda à sa disposition, sous mandat de dépôt, et le fit écrouer à la maison d'arrêt de Gourdon.

Gonzalès est inculpé de banqueroute frauduleuse. Le passif atteindrait la somme de 45 à 48 000 francs, tandis que l'actif ne serait que d'une douzaine de mille francs.

De plus, il paraît que l'on aurait trouvé des marchandises qui auraient été cachées.

La *Tisane des Chartreux* est le plus puissant dépuratif du sang et le meilleur remède pour combattre efficacement : Le manque d'appétit, les mauvaises digestions, les vomissements de glaires, de bile, les Maladies d'estomac, sous toutes leurs formes, les Maladies du foie, des Intestins, de la Vessie, les maux d'oreilles et les moladies de la peau. Elle revivifie et régénère le sang et permet de recouvrer rapidement force et santé. Cet incomparable dépuratif aux sucs de plantes des montagnes du Dauphiné est vendu au prix de 4 francs.

BULLETIN FINANCIER

Les dispositions du marché paraissent devoir se modifier d'une manière plus satisfaisante, les nouvelles reçues en Bourse présentent les affaires du Transvaal comme devant se terminer pacifiquement dans un assez bref délai.

Les demandes ont diminué notamment sur le marché des Mines.

Le 3^o reprend à 101 10; le 3 1/2^o clôture à 102 05.

Le Crédit Foncier s'inscrit à 735, le Comptoir National d'Escompte à 580, le Crédit Lyonnais a passé de 1.030 à 1.032; la Société Générale ferme à 610.

Peu d'affaires sur nos chemins : le Lyon cote 1.515 et le Nord 1.974.

Le Suez est en hausse à 3.993.

Parmi les fonds étrangers, l'Extérieure s'avance à 79 12, l'Italien à 102 25, le Portugais à 29 17.

Le Serbe 4^o Unifiée est en hausse de près d'un point à 69 80.

Le Turc D cote 26 et la Banque Ottomane, 565.

A Bruxelles. — La Rente Belge 3^o 2^o série cote 99 72. La Belge Romaine de Transport ordinaire est à 2.250 et la part à 12 50.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

VOYAGES D'EXCURSIONS

AUX Plages de la Bretagne

Tarif G. V. N° 5 (Orléans)

Du 1^{er} Mai au 31 Octobre, il est délivré des billets de voyage d'excursion aux Plages de Bretagne, à prix réduits, et comportant les parcours ci-après :

Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Savenay, Onestembert, Ploërmel, Vannes, Auray, Pontivy, Quiberon, Le Palais (Belle-Ile-en-Mer), Lorient, Quimperlé, Rosperdon, Concarneau, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Châteaulin.

Durée : 30 jours

Prix des billets (aller et retour) : 1^{re} Classe, 45 fr. — 2^e Classe 36 fr.

Ces billets comportent la faculté d'arrêt à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'au retour.

La durée de validité peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de dix jours, moyennant paiement, avant l'expiration de la durée primitive ou prolongée, d'un supplément de 10 0/0 du prix des billets.

En outre, il est délivré des billets réduits de 40 0/0, sous condition d'un parcours de 50 kilomètres par billet entre un point quelconque du réseau d'Orléans et un point quelconque du voyage d'excursion.

Voyage circulaire en Bretagne

A prix très réduits

La Compagnie d'Orléans, d'accord avec celle de l'Ouest, en vue de faciliter les excursions en Bretagne, délivre toute l'année dans toutes les gares du réseau d'Orléans, aux prix très réduits de 65 francs en 1^{re} classe et de 50 francs en 2^e classe, des billets circulaires, valables 30 jours comprenant le tour de la presqu'île :

Rennes, Saint-Malo St-Servan, Dinard, St-Brieux, Lannion, Morlaix, Roscoff, Brest, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Concarneau, Lorient, Auray, Quiberon, Vannes, Savenay, le Croisic, Guérande, Saint Nazaire, Redon et Rennes.

Le voyageur partant d'un point quelconque pour aller rejoindre cet itinéraire, pourra obtenir dans ce but et sur demande faite à la gare de départ, 4 jours au moins à l'avance, un billet de parcours complémentaire de la classe du billet circulaire, et comportant une réduction de 40 0/0, sous condition d'un parcours minimum de 150 kilomètres.

La même réduction lui sera accordée après l'accomplissement du voyage circulaire, soit pour revenir à son point de départ initial, soit pour se rendre sur tel autre point qu'il aura choisi.

NOTA. — Le voyage circulaire peut être commencé à l'un quelconque des points du parcours.

Vous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt du montant de leur abonnement par un mandat sur la poste.

ANEMIE EN 20 JOURS
QUÉRISON RADICALE PAR L'ÉLIXIR DE S^r VINCENT DE PAUL
Le Seul autorisé spécialement
L'enseignement est les SEIGNEURS de la CHARITÉ, 106, Rue St-Dominique, PARIS
Dépôt G^o des Produits de St Vincent de Paul : 1, Passage Dauphine, Paris.
PAUVRETE DU SANG, CHLOROSE
PALES COULEURS, FLEURS BLANCHES
NEURASTHÉNIE
CONVALESCENCE de toutes les Maladies.
Agréable France, Toutes Pharm., Gumbert, Fr^o

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

De Paris à Toulouse

Table of train schedules from Paris to Toulouse, including stations like Limoges, Brive, Cahors, and Toulouse, with columns for departure/arrival times and train types (Express, Direct, Omnibus).

De Toulouse à Paris

Table of train schedules from Toulouse to Paris, including stations like Cahors, Brive, Limoges, and Paris, with columns for departure/arrival times and train types.

Notes regarding train classes and minimum distances: 1st class for 300km, 2nd for 400km, 3rd for 500km.

De Cahors à Libos

Table of train schedules from Cahors to Libos, showing various stations and their respective departure/arrival times.

De Libos à Cahors

Table of train schedules from Libos to Cahors, showing various stations and their respective departure/arrival times.

De Cahors à Capdenac

Table of train schedules from Cahors to Capdenac, showing stations like Capdenac and their departure/arrival times.

De Capdenac à Cahors

Table of train schedules from Capdenac to Cahors, showing stations like Capdenac and their departure/arrival times.

COMPAGNIE GÉNÉRALE CHEMINS DE FER BRÉSILIENS SOCIÉTÉ ANONYME

Au Capital de 10,000,000 de Francs.

Le Conseil d'Administration de la Compagnie a l'honneur de faire connaître aux porteurs d'obligations qu'il a conclu avec le Gouvernement...

En échange de chaque obligation de 500 francs, valeur nominale, de la Compagnie Générale de Chemins de fer Brésiliens, avec coupons au 15 Juillet 1902 et suivants attachés...

Fr. 500. Valeur nominale 4% or JOUISSANCE 1er JUILLET 1902 Amortissement en 60 ans.

Coupons au 1er Janvier 1903 et suivants attachés DE L'EMPRUNT DES ÉTATS-UNIS DU BRÉSIL 4 % OR

(TITRES DE RESCISSEMENT DE GARANTIES DE CHEMINS DE FER) 4 % OR

Emis aux termes de la loi du 29 Décembre 1900 pour le rachat des chemins de fer garantis.

Les titres de cette création spéciale donnés en paiement des rachats déjà effectués de la plupart des Compagnies Anglaises et Belges, propriétaires de Chemins garantis par le Gouvernement Brésilien...

Les intérêts de ces titres sont payables par semestre, le 1er Janvier et le 1er Juillet de chaque année, à Londres, à Paris, à Bruxelles, à Amsterdam, et à Hambourg.

Pour assurer la ratification et, par conséquent, la conclusion définitive de la convention intervenue avec le Gouvernement Brésilien, il est indispensable que les porteurs d'obligations adhèrent à l'échange en nombre suffisant...

La Rente Brésilienne sera remise aux porteurs sous forme de titres définitifs ou, en attendant la confection de ces titres, sous forme de Bons provisoires signés par la Compagnie Générale de Chemins de fer Brésiliens.

Le dépôt des obligations accompagnées de la déclaration d'adhésion à l'échange devra être effectué:

Du 12 Mai au 21 Juin 1902

A PARIS: à la Société Générale de Crédit Industriel et Commercial, 65, rue de la Victoire, ou dans ses bureaux de quartier; à la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin; à la Société Générale pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France, 54, rue de Provence, ou dans ses bureaux de quartier.

Dans les autres villes de FRANCE: Dans les Succursales et chez les correspondants de ces Sociétés.

En BELGIQUE: à la Banque de Paris et des Pays-Bas, rue du Gentilhomme, à Bruxelles; à la Banque de Bruxelles, 62, rue Royale, à Bruxelles; à la Caisse Générale de Reports et de Dépôts, 12, Marché-aux-Bois, à Bruxelles; au Crédit Général Liégeois, 64, rue Royale, à Bruxelles; au Crédit Général Liégeois, 5, rue de l'Harmonie, à Liège, et dans ses Succursales: à Charleroi et à Bruges.

Des formules d'adhésions seront mises à la disposition des porteurs.

AVIS IMPORTANT

Contre dépôt provisoire de leurs obligations de la Compagnie Générale des Chemins de fer Brésiliens, les porteurs adhérant à l'échange recevront immédiatement, par anticipation, le montant des parties de coupons dues au 1er Juillet 1902, date à partir de laquelle courent les intérêts de la Rente Brésilienne à recevoir en échange des obligations, savoir:

- 1° Pour les obligations 1887 qui sont jouissances du 15 Janvier 1902: Fr. 9.54 par titre au porteur, Fr. 9.90 par titre nominatif. 2° Pour les obligations 1895 qui sont jouissances du 1er Avril 1902: Fr. 5.21 par titre au porteur, Fr. 5.40 par titre nominatif.

Le coupon n° 31 des obligations 1887 et le coupon n° 45 des obligations 1895 seront frappés d'une estampille mentionnant le paiement du prorata des intérêts échéant le 1er Juillet 1902.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

LES HÉMORROÏDES

Peu de personnes ignorent quelle triste infirmité constituent les hémorroides car c'est une des affections les plus répandues, mais comme on n'aime pas à parler de ce genre de souffrances, même à son médecin on sait beaucoup moins qu'il existe, depuis quelques années, un médicament, l'Elixir de Virginie, qui les guérit radicalement et sans aucun danger.

Le flacon, 4 fr 50, franco.

INSTITUT DES BÉGUES de TOULOUSE ouvre cours pour corriger le Bégaiement le 2 juin

DOCTEUR CHERVIN, Hôtel de l'Europe, TOULOUSE.

Représentants on demande dans toutes les localités des personnes sérieuses pour placer huiles d'olives et savons. Appointements 120 fr par mois ou remises très élevées. Ecrire à Théophile Berthon, fabricant à Salon (Bouches du Rhône).

PLUS de CHEVAUX POUSSIFS!

POUDRE DELARBE D'AUBUSSON GUILLET: Fosse, Touz, Gourme, -Boite: Loutsfr. VENDEL, Plm, Sur, NANTES(S.O) GRAND PRIX (2e Vte) Paris Exp. 1900. Dép. MM. Castels, Payret, Palame et tous pharm.

Bibliographie

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris, 6e - Sommaire du 22 mai 1902.

Vsse Nacla: Chronique. - Jean Rolland: Vers l'oubli? (fin). - Théodore Cahu et Louis Forest: L'oubli? (suite). - Daniel Lesueur: L'Honneur d'une femme (suite). - Paul de Sémant: Merveilleuses aventures de Duche (suite). - Jeanne France: Le luxe... voilà l'ennemi (suite). - Le comte Léon Tolstoï: Anna Karénina (suite). - Félicien Nacla: Dictionnaire rustique (suite). - Petite correspondance.

SAINT-NICOLAS. - 23e année Sommaire du n° 25 - du 22 mai 1902.

Parthénopex, par G. des Brûlées. - Maître Largo, par Meryem Cecyl. - Le chapelet de Perles, par Exoudie Dupuis. - La Capitaine du Yucatan par E. Salgari. - Deuil de Grillon, par Yolande. - Boîte aux Lettres. - Tirelire aux Devinettes.

Illustrations de Ch. Dufau, Lewmber, E. Decamps P. Gamba, L. Nanger.

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie.

Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris, et chez tous les libraires.

Paris et Départements: six mois 10 fr. : un an 18

LE MONITEUR DE LA MODE

Sommaire du 24 mai 1902.

Les toilettes et les chapeaux pour la campagne, les courses, les chapés et les châteaux, sont en honneur dans ce numéro.

Nous avons aussi les ravissantes toilettes de la nouvelle pièce du Gymnase, Lucette signées Paquin.

Une page très documentée, de Mme d'Eze sur les oiseaux et les animaux à la mode, et illustrée de cages élégantes, intéressera sûrement nos lectrices.

Elles se guideront, pour leurs réceptions estivales, sur l'article très complet d'Archiduc qui traite de la danse, des bals costumés ou en têtes.

A signaler une petite revue d'art intitulée: Visite aux Salons. Puis, l'étude graphologique, les récréations, l'art culinaire.

Les travaux de dames sont des plus intéressants, et d'une nouveauté attrayante.

N'oublions pas le Dr Ph. Maréchal, avec un de ses articles La beauté, la santé.

Billets d'aller et retour de famille

Pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1re, 2e et 3e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), et notamment pour:

Arcachon, Biarritz, Dax, Goéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité: 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

BAINS DE MER EN BRETAGNE

BILLET D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS VALABLES PENDANT 33 JOURS

Pendant la saison des Bains de mer, du samedi, veille de la Fête des Rameaux, au 31 octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des Billets Aller et Retour de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après:

- Saint-Nazaire, Pornichet, (Sainte-Marguerite), Escoubac-la-Baule, Le Poulguen, Balz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo), Saint-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Le Palais-Belle-Isle-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Larmor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau Quimper (Bénodet, Beg-Meil, Fouesnant), Pont-l'Abbé (Langoz, Locudy), Douarnenez, Cha-teaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

Le propriétaire-gérant: A. COUESLANT.

10c

En Vente partout

10c

La VRAIE MODE

Coffre GRATUITEMENT dans tous ses numéros paraissant tous les Dimanches

Un Patron découpé grandeur naturelle

ET UN SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE

ABONNEMENTS: un an, 6 francs; six mois, 3 fr. 50

ENVOI FRANCO D'UN SPÉCIMEN A TOUTE DEMANDE ADRESSÉE A

M. PRAT, directeur, 12, rue des Beaux-Arts, Paris (6e année)